



Logement de fonction et compensation

Par Choubidou41

Bonjour,

Je suis pharmacien assistant dans une pharmacie rurale et je dispose d'un appartement de fonction au dessus de la pharmacie. À mon embauche l'appartement était un simple avantage en nature sans contrepartie. La pharmacie a été rachetée il y a presque deux ans et le nouveau propriétaire a assujetti cet avantage en nature à la réalisation des gardes de nuit sans qu'il n'y ait eu d'avenant à mon contrat...

Ayant récemment demandé une augmentation de salaire que je n'ai pas obtenu, je me suis accroché avec mon titulaire au sujet de la rémunération de ces gardes. J'ai eu pour réponse que je n'avais pas à me plaindre car je disposais d'un logement de fonction et que si ça ne m'allait pas je n'avais qu'à le quitter et qu'à ce moment-là le titulaire s'engageait à reprendre les gardes.

Questions comment se fait-il que sur ma feuille de paye le montant correspondant à l'avantage en nature fluctue beaucoup avec parfois une valeur du simple au double ..???

Deuxièmement si je quitte effectivement l'appartement comme celui-ci est stipulé dans mon contrat de travail... puis-je prétendre à une compensation au niveau de mon salaire et si oui combien ??

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par Tisuisse1

Voir votre convention collective.